

COMPTE RENDU sommaire - REUNION DU 4 FEVRIER 2021

PRESENTS : Mmes et MM. Louis MÉRET, Corinne CHANUT, Pierre BRONGNIART, André TRUGE, Jacqueline BONNEFOY, Serge CLAIR, Céline MOLINA, Jacqy RONDEPIERRE, Yannick SOUFFERANT et Martine BRASSEUR.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline MOLINA

ORDRE DU JOUR

DEPART LOCATAIRE RESTITUTION CAUTION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, du courrier reçu de la part de Monsieur Joël DELHORME, locataire du logement annexe à la boulangerie, annonçant son départ au 28 février 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** que les loyers du par le locataire, soient totalement soldés, à leur départ et après cela le conseil municipal s'engage à leur rendre la caution qu'il a versé à son arrivée d'un montant de 221.12€.

ATDA : CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE SUPPORT TECHNIQUE

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération

- **Autorise** Le maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

ATDA : CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE : MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION : S²LOW/@CTES

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes à intervenir avec l' l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération

- **Autorise** Le maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

RPI : RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ALLIER – CAMPAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** le renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires accordée pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours (CDEN DU 06.07.2017 et du 05.07.2018).

- **APPROUVE** la proposition de l'enseignant du Bouchaud, qui ne signale aucune modification sur l'organisation du temps scolaire du 'RPI Avrilly-Le Bouchaud-Luneau-Neuilly en Donjon' que voici pour la classe de Le Bouchaud (école publique élémentaire) : 8h45/12h00 - 13h30/16h15

ETUDE DEVIS (ADRESSAGE) – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE**, des attributions d'aide financière pour pouvoir réaliser ces travaux et **MODIFIE** les taux de demandes d'aides financières, évoquées lors de la précédente réunion de conseil du 24.11.2020 DCM n°12.11.2020 comme suit :

↳ *Dispositif de solidarité départementale (DSD) 50% - C.D. : frais d'étude*

- ↪ DETR – 30 % - Etat – frais d'étude
- ↪ DETR – 45 % - Etat – fournitures signalétiques
- ↪ Produits d'amendes de police 25% - C.D. : fournitures signalétiques

Sur les dépenses envisagées suivantes :

* NUMEROTATION METRIQUE DES VOIES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE LE BOUCHAUD :

- ↪ 70 PLAQUES DE RUE + SUPPORT
- ↪ 170 BATIMENTS A NUMEROTER

QUESTIONS DIVERSES :

↪ ***Monsieur le Maire*** présente/donne lecture/rend compte à l'assemblée :

- La commission mis en place dernièrement pour l'adressage de la commune se réunira le 18 février 2021 avec la société Adage à la salle polyvalente ;
- Devis ferraille pour réparation mur du cimetière : garage Dujon = 413.50€ TTC ;
- Commander du vernis couleur (bois) + vitrifiant pour le bar de la salle ;
- Armoire réfrigérée livrée à la salle polyvalente, à la livraison un petit choc a été constaté sur une porte, le fournisseur propose de faire un geste de commercial de 2% sur le prix de vente, proposition acceptée par le C.M. ;
- Armoire en bois de la salle à remplacer par un meuble plus neuf ;
- Création d'une nouvelle commission 'bulletin municipal' : Corinne CHANUT, Martine BRASSEUR, Céline MOLINA, Jacqueline BONNEFOY, Yannick SOUFFERANT et monsieur le maire a contacté une personne extérieure au conseil municipal : Sabine DUJON qui a donné son accord pour être membre ;
- Rendez-vous vendredi 5 février 2021 au domicile de Madame Lamborot pour un problème de voirie (eaux stagnantes) ;
- projet lotissement proposition du prix : 4€ du m², à réfléchir avant décision ;
- église : vérifier la sonnerie des cloches ;
- il faut désigner un correspondant défense : Pierre BRONGNIART ;
- maison à louer : 2 visites ;
- lecture du courrier de madame Michard ;

- Corinne CHANUT :

- *les bacs pour le tri et le compost au cimetière doivent arrivés prochainement par le biais du SICTOM
- *devis de l'entreprise HED pour équiper les services techniques en matériel de nettoyage pour les locaux communaux
- *toilettes publiques extérieures trouver une possibilité d'aménagement ;

- André TRUGE : prévoir dans le mandat de remplacer le tracteur.